

# UNE LECTURE PHENOMENOLOGIQUE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

---

Patrice de La BROISE,  
maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication, Lille 3,  
membre du laboratoire Gériico, EA 4073

■ La validation des acquis de l'expérience (VAE) présente la particularité de bousculer la lecture chronologique, et proprement linéaire, des parcours formation-emploi. Elle montre combien le rapport entre le temps de formation et le temps de l'exercice professionnel ne peut se réduire à un "avant" ou un "après", respectivement rapportés à la formation ou à la pratique professionnelle. Outre le changement opéré institutionnellement dans l'approche d'une formation tout au long de la vie, dont on déclare qu'elle n'est précisément plus "continue", il importe d'insister sur la dimension projective d'une certification qui, apparemment, opère sur le mode rétrospectif.

Interroger la VAE, c'est étudier une forme de certification où l'on vient au jury avec le récit de ses pratiques pour se prévaloir d'une expérience dont on estime qu'elle équivaut à l'expérience scolaire ou universitaire sanctionnée par un diplôme et/ou un titre<sup>1</sup>. Par-delà les références à la durée, c'est-à-dire au temps écoulé de l'expérience vécue, je propose ici d'axer mon analyse sur une *dyschronie* caractéristique de la VAE, laquelle ouvre sur de nouvelles formes de constructions identitaires, jusques et y compris dans la manière de penser et de vivre le rapport du sujet au travail, à la formation, à l'institution et à la société.

La référence aux écrits d'A. Schütz m'apparaît d'autant plus justifiée que, dans une approche phénoménologique de l'action sociale, le sociologue prend en compte les structures temporelles et des projets d'action occultés par M. Weber dans ses travaux sur la "conduite sociale". Cela explique, pour partie, la manière dont Schütz substitue dans son oeuvre le concept de *typification* à l'*idéal-type* webérien, étant entendu que les types *traditionnel*, *affectuel* et *rationnels* (en *valeur* ou en *finalité*) occultent tout à la fois le vécu comme un "allant de soi" (*taken for granted*) et confondent des motifs "en-vue-de" (*in-order-to-motive*) avec des motifs "parce que" (*because motive*).

Or il me semble que cette phénoménologie de l'action sociale est, d'une part,

---

<sup>1</sup> Cet article ne prétend pas rendre compte du processus de validation des acquis de l'expérience dans la très grande diversité de ses protocoles et de ses situations. L'analyse, déjà circonscrite à l'expérience de la VAE dans une Université de Lettres, Langues et Sciences Humaines, ne prétend pas davantage à la représentativité des quelques cas présentés à seule fin d'exemplifier, voire d'illustrer une lecture dite phénoménologique d'un processus de validation dont on discute ici principalement les temporalités.

pertinente pour éclairer la typification à l'œuvre dans la revendication et la reconnaissance d'expériences dont il faudrait discuter la nature et le cadre. D'autre part, elle invite, sinon à "inverser la flèche du temps", du moins à considérer l'action tout à la fois dans sa justification rétrospective et dans les intentionnalités prospectives qui la dirigent.

## L'EXPERIENCE AU FUTUR ANTERIEUR

---

La *dyschronie* à l'œuvre dans la validation des acquis de l'expérience rappelle à bien des égards le mythe homérique de Tirésias, le devin de Thèbes. A. Schütz lui consacra un texte relatif à ce rapport au temps où le conditionnel et même le futur simple laissent la place au futur antérieur : "*ce qui est donc anticipé dans le projet n'est, dans la terminologie proposée, pas l'action future, mais l'acte futur, et il est anticipé au futur antérieur, modo futuri exacti*" (1987, p. 212). La question presque métaphysique qui anime la pensée de l'auteur vient de ce qu'il serait possible à un homme aveuglé de voir dans le temps présent des faits à venir sans pour autant en modifier nécessairement le déroulement effectif : "*le savoir de Tyrésias (...) appartient donc à lui seul. (...) Ses visions ne sont pas le fruit de son imagination mais le fruit des expériences d'une réalité à venir*" (ibid., p. 196).

Et Schütz de prévenir différentes interprétations ou tentatives d'élucidation auxquelles pourraient se risquer le lecteur pragmatique : Tirésias n'est pas un auteur dramatique en ce qu'il ne crée rien du tout et les événements échappent à son influence. Il n'est pas même historiographe parce qu'il n'explique en rien le présent par des événements conjugués au passé simple ou au passé composé et ne présente pas davantage une situation passée par des événements au plus-que-parfait. Lui, Tirésias, s'exprime dans un futur périphrastique passif, ou futur proche, qui, s'il traduit le déroulement prochain de l'action, signifie également l'impossibilité de s'y soustraire. De sorte que la *vaticination* n'est pas ici conditionnée par un événement passé (*vaticinium ex eventu*<sup>2</sup>) et n'appelle donc pas le futur antérieur. Tirésias révèle des faits où même l'énonciation d'une alternative ne laisse aucune place à l'hypothèse : le futur s'accomplira effectivement.

C'est pourquoi l'oracle a aussi "force de jugement" : elle place Tirésias en position de témoin oculaire des options qu'Ulysse et ses compagnons *vont prendre* au mépris de toute prévention.

Enfin, à la connaissance fragmentaire d'une suite d'événements sur lesquels Tirésias ne peut intervenir, A. Schütz donne à lire cette sorte de handicap que constitue le don de clairvoyance lorsque celle-ci ne sert à autre chose qu'à voir : "*Tirésias n'est ni le démon de Laplace ni un être humain ordinaire, il est un être humain à qui les dieux ont*

---

<sup>2</sup> *vaticinium ex eventu* : prédiction sur un événement passé

*infligé le don de clairvoyance*" (ibid., p. 200). Ce faisant, A. Schütz ne discute pas le caractère prophétique ni même divinatoire d'une appréhension de l'histoire, mais considère bien davantage ce en quoi les événements passés et notre rapport au présent nous renseignent sur un avenir qui, d'une certaine façon, le redouble.

## LES PROTENTIONS D'ULYSSE

Ulysse n'est peut-être pas si différent de ce voyageur qui, dans sa mobilité professionnelle, ses rencontres et ses découvertes, affronte bien des obstacles et relève les défis propres à défendre sa place et à en briguer d'autres dans une société de la Reconnaissance. Par des années de pratique professionnelle dont il produit la synthèse pour mieux leur donner (un autre ?) sens, le candidat à la VAE ne dit pas autre chose que ce qu'il *aura pu faire* dans un passé qui le construit dans le présent et le projette dans l'avenir.

Valider l'avoir, pour être. N'est-ce pas là une forme consumériste ou contingente de la reconnaissance identitaire et sans doute post-moderne, ou l'accès à la certification serait "gagé" par l'expérience acquise tout comme l'une et/ou l'autre de ces formes probatoires conditionnent l'accès à l'emploi ? Mieux, l'expérience en question se négocie aujourd'hui dans de nouveaux espaces et de nouvelles temporalités alliant l'acquisition de savoirs théoriques et la mise en situation professionnelle. On en veut pour preuve un nouvel ordre négocié de la professionnalisation où des contrats éponymes instituent l'entreprise comme cadre probatoire privilégié d'une construction identitaire et transfigure l'apprenant autant qu'il transforme la mission de l'école et de l'université.

En conclusion de son texte, A. Schütz rassemble les éléments d'une analyse prometteuse sur *"les anticipations de notre sens commun et notre réserve de connaissances disponibles"*. Il y est question d'un *"monde-vie"* et de *"situations biographiquement déterminées"*. Sur ce dernier point, je surligne ce que l'auteur souligne : *"Nos expériences actuelles ne se réfèrent pas à nos expériences passées par le seul biais de la rétention et du souvenir. Toute expérience se réfère également au futur. Elle porte en elle des protentions [je souligne] d'événements dont on attend qu'elles les suivent immédiatement - nommées ainsi par Husserl pour faire contrepoint à la rétention -"* (ibid., p. 206).

Le *monde-vie*, monde social constitué par les institutions et les événements courants et travaillé par les individus ordinaires dans leur vie de tous les jours, est ici rapporté à une sociologie du quotidien. A la suite de H. Husserl, A. Schütz envisage des *idéalisations* et *formalisations* qui régissent nos expériences ; à ceci près que *"nos protentions et nos anticipations des choses à venir sont essentiellement des références vides à des horizons ouverts"*. Comprendons que les idéalisations réfèrent à des types d'occurrences qui, d'une part, ne se confondent pas avec la singularité de l'événement à vivre et participent, d'autre part, d'un processus expérientiel cumulatif en vertu duquel notre système de référence change et redistribue notre connaissance.

Il y a lieu de s'interroger sur les motifs d'une candidature à la VAE, sachant que, dans ce processus qui n'a rien d'anodin, la différenciation doit être rappelée entre motifs "en-vue-de" et motifs "parce-que" Chez A. Schütz, "l'acteur qui vit dans le processus de l'action en cours ne considère que le motif *en-vue-de* de celle-ci, c'est-à-dire la situation projetée qu'il veut réaliser. Et de conclure : "*Ce n'est qu'en revenant à l'action accomplie ou aux phases initiales révolues de son action encore en cours ou au projet une fois qu'il est fait qui anticipe modo futuri exacti*<sup>3</sup> que l'acteur peut rétrospectivement saisir le motif *parce-que* qui l'a déterminé à agir comme il l'a fait ou comme il projetait de le faire. Mais alors l'acteur n'est plus en train d'agir ; il est son propre observateur" (ibid., p. 29).

La particularité de la VAE est, précisément, de "superposer les motifs" dans la rencontre de deux processus : un retour sur l'action accomplie, caractérisé par la mobilisation rétrospective des motifs "parce-que" et la perspective d'une reconnaissance, au double sens d'une exploration et d'une ratification, qui correspond au motif "en-vue-de" dans l'effectuation de cette reconnaissance. Le besoin de reconnaissance est ce par quoi les candidats à la VAE justifient le plus souvent le projet de validation de leurs acquis d'expérience. Comme si cette validation académique venait, en quelque sorte, réparer, combler un manque ou effacer une dette.

Mais si l'engagement dans un processus de certification correspond bien à un ressenti, il réfère aussi à d'autres aspirations qui, selon les cas, relèvent du nécessaire ou du possible. A la différence notable d'une reconnaissance *honoris causa*, la VAE ouvre en effet sur des perspectives plus pragmatiques de promotion ou de mobilité. Reconnaissance ou renaissance ? Pour les identités "bloquées" que décrit C. Dubar, la validation des acquis de l'expérience constitue assurément une clef, parfois un sésame (C. Dubar, 1996).

### DU MONDE VECU COMME "ALLANT DE SOI" A SA TYPIFICATION

Eu égard à l'innovation législative récente que constitue la VAE, on peut sans risque de raccourci interprétatif considérer l'expérience professionnelle vécue comme indépendante de la perspective de validation à laquelle elle peut aujourd'hui donner lieu. De sorte que le processus opère bien, à ce jour, sur le mode d'une *synthèse de recognition* (A. Husserl) et non sur le mode d'une capitalisation. Pour autant, le sens de l'expérience s'en trouve transformé comme sont transformés les "allant-de-soi" que l'on retrouve dans des figures et des formes artificiellement traduites en référentiels métiers, référentiels de formation ou référentiels de compétences.

---

<sup>3</sup> *modo futuri exacti* : au futur antérieur

En outre, l'expérience professionnelle vécue s'inscrit dans un "plan-de-vie" (*life-plan*), un *plan d'immanence* où l'expérience fait place (ou s'étend) à une conceptualisation (A. Schütz, 1998, p. 111). Immanence ou transcendance ? A bien considérer le parcours de cet informaticien de quarante-quatre ans titulaire d'un DUT, successivement support technique, technico-commercial, puis analyste programmeur, la validation des acquis de l'expérience au titre d'un master reconnaît officiellement le produit de vingt-deux ans d'expérience. Mais la durée ne fait rien, ou presque, à l'affaire. Le jury aura surtout été sensible à une véritable reconstitution de carrière dont procédait, à l'initiative du candidat, le processus de VAE. Revenant sur les traces de son propre cheminement professionnel et, d'escale en escale, interrogeant ses anciens employeurs, le professionnel aura ainsi enquêté sur lui-même et, ce faisant, transformé une trajectoire en parcours. La démarche est artificielle, bien sûr, en ce que la chronologie opère comme artefact. Elle présente néanmoins l'intérêt majeur de reconstruire et faire émerger, chemin faisant, une identité complexe, là où n'était qu'agrégation d'expériences multiples et ponctuelles.

Le simulacre est ailleurs. Il réside dans cette sorte de mise en correspondance que l'impétrant a voulu opérer entre ses acquis professionnels et un projet pédagogique (dont il faut redire qu'il ne se confond pas avec un projet de formation). Soucieux de "faire ses preuves" sur le terrain de l'université, ou par excès d'empathie pour un jury fantasmé, le candidat force l'analogie entre des morceaux d'expérience et des unités d'enseignement. Il troque l'être pour l'avoir.

## PRIS ENTRE DES MONDES

Dans le dialogue entre l'entreprise et l'institution (l'université, l'école) le professionnel candidat à la VAE est un élément frontière. Il est donc aussi une figure de la négociation entre les attendus respectifs du formateur (ou de l'enseignant) et de l'employeur, chacun veillant potentiellement à défendre sa position. Mais l'employeur est absent : il n'intervient pas directement dans la VAE, sauf à s'engager dans l'accompagnement (financier notamment) du processus et son éventuel prolongement au titre d'une promotion, d'une mobilité ou tout autre forme de reconnaissance interne de l'organisation.

Sur un papillon, collé à même le dossier de candidature, une mention manuscrite : *"Ne souhaite (veut) pas que l'employeur soit au courant. Utiliser les coordonnées personnelles"*. Comment interpréter cette confidentialité, sinon comme une protection à l'égard d'un employeur dont on comprend ici qu'il n'est pas nécessairement un allié du candidat à la VAE, dont on soupçonne qu'il n'encouragerait guère cette démarche et qui, peut-être, viendrait à la contrarier s'il en avait connaissance. C'est que la VAE, à l'instar d'autres dispositifs réflexifs à l'usage, notamment, des professionnels (ex : bilan de compétences) interroge aussi la place (le statut, la fonction, les rôles, la rémunération, le droit de cité,...) du salarié. Comprendons que la certification oblige aussi à sa reconnaissance et que toutes les entreprises n'entendent pas faire évoluer

leur gestion des ressources humaines au gré d'une Formation Tout au Long de la Vie. Certaines y consentent, sachant que la VAE s'inscrit précisément dans le cadre de la professionnalisation, régie par la loi et la réglementation en vigueur. D'autres ont également fait le choix d'encourager des projets individuels dont la compatibilité avec la gestion des carrières et des compétences (et, au-delà, le développement social), à l'échelle de l'organisation, aura été préalablement négociée.

Mais que sait-on de cette professionnelle chevronnée qui, dans le cadre d'une Période de Professionnalisation accordée pour une durée de deux ans et dénoncée par son employeur à mi-contrat, se tourne vers les tribunaux et engage une VAE pour valider les "acquis de sa formation" autant que ses acquis professionnels ?

Partie prenante de certaines VAE, l'employeur n'est cependant pas toujours pris à partie dans cette validation d'acquis dont il faut conclure qu'ils ne sont pas professionnels mais constituent une "émergence" de l'expérience professionnelle. Les acquis sont donc ici des productions issues de l'expérience professionnelle, mais qui ne s'y réduisent pas. De sorte que la VAE gagnerait à être envisagée comme un processus de réflexivité porteuse d'un autre sens que le sens pratique, c'est-à-dire le sens que *je* donne à *mes* pratiques.

## **DES ACQUIS A CERTIFIER, UNE CERTIFICATION A ACQUERIR**

---

Aujourd'hui la VAE en appelle à la formation (ou, à tout le moins, à la validation par des instances de certification) pour reconnaître des acquis d'expérience (professionnelle ou non) et en apprécier, sinon le bien fondé, du moins la résonance dans un dispositif de formation initiale. L'expérience serait porteuse d'acquis à valider dans un cadre (ou en référence à un cadre) qui n'est précisément pas celui de l'activité professionnelle mais de l'Institution de formation et de ses programmes pédagogiques, de sorte que la formation resterait garante d'une forme de légitimité expérientielle sans nécessairement participer à sa construction. Une telle transposition, ou superposition, des cadres pose question, sachant que le récit probatoire de l'expérience et son lot de pièces à conviction constituent les attributs conventionnels d'un *passage* par lequel le candidat à la VAE "accomplit son statut" d'impétrant (H. Garfinkel, 2007/1967).

### **RECITS DE L'EXPERIENCE**

Le temps, dans le processus de VAE est une variable essentielle qui conditionne, d'une part, l'instruction du dossier de candidature à la validation et, d'autre part, le récit dont procède toujours l'énonciation dans la restitution autobiographique de l'expérience vécue.

Il faut considérer à ce stade de l'analyse la forme introspective d'un récit dont le

genre, cadré par une démarche de reddition académique, pose question. On sait que l'autobiographie dans son genre littéraire définit *"un récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle en particulier sur l'histoire de sa personnalité"* (P. Lejeune, 1996, p. 14.). Nous ne sommes cependant pas ici dans des Confessions, ni celles de St Augustin, ni celles de J.J. Rousseau. Aucune prétention historisante, philosophique ou littéraire, n'anime l'écriture de l'expérience vécue ou valorisée comme telle.

Pour autant, les faits d'expérience ne suffisent pas, par leur simple agrégation, à restituer le parcours qu'ils jalonnent et moins encore à en donner un sens académique. Il y a donc bel et bien une entreprise d'énonciation qui sous-tend l'écriture autobiographique d'une expérience en tant qu'elle fait valoir une (ou des) compétences propre(s) à faire reconnaître une figure professionnelle et/ou une figure universitaire. Or cet exercice, dont le protocole n'est guère stabilisé, donne formes à des textes aux énonciations variables. Certains candidats-écrivains s'en tiennent à la description d'un parcours ponctué par une série d'activités et de tâches qui donnerait à lire les compétences éprouvées. D'autres optent pour une réflexivité plus manifeste, où la reddition se fait plus distanciée et, parfois, problématisante. Il faut surtout insister sur un "travail de mise en mots" qui, lui même, est mobilisateur, voire générateur, d'une compétence communicationnelle (P. Champy-Remoussenard, 2009), tant il est vrai que ce n'est *pas "l'expérience au sens strict qui se trouve validée mais la communication de l'expérience"* (J.M. Barbier, 2006, p. 10-11).

## L'EXPERIENCE (RE)CADREE

C'est toute la question de la compatibilité entre les cadres de l'expérience qui est posée sachant que la professionnalisation et la socialisation dont elle procède ne se retrouvent pas dans une typologie classique des institutions. Nous sommes ici dans des cadres *transformés* (E. Goffman, 1991) qui ne sont pas seulement *modalisés* mais potentiellement *fabriqués* au sens où l'artifice d'un protocole de reconnaissance à la fois universitaire et professionnel peut n'être qu'un simulacre. Il ne s'agit pas de nier la pertinence d'un processus de reconnaissance, mais d'observer comment l'institution de formation compose avec la reddition de pratiques dont elle n'a pas la maîtrise d'ouvrage. A défaut, et pour garder la *face*, le professionnel et les membres d'un jury participent à une scénographie plus ou moins orchestrée (W. Kostulski, B. Prot, 2004).

Le protocole mériterait qu'on s'y attarde tant sa formalisation est variable selon les instances habilitées à évaluer les acquis de l'expérience et selon les certifications visées. On peut toutefois dégager quelques règles communes à l'ensemble des procédures : une chaîne d'instruction du dossier ; une inscription formelle du candidat dans le parcours de formation ; l'accompagnement (ou tutorat) quelles qu'en soient la qualité ou les exigences, par un membre permanent du dispositif de formation ; la production d'un document dont le genre incertain appelle toutefois un récit de l'expérience ; une

présentation orale devant un jury composé à l'initiative de l'institution de formation ; une certification totale ou partielle dont il faudrait, précisément, discuter le caractère "partiel".

A bien considérer l'appareil documentaire dont la dimension archivistique matérialise la mémoire d'une expérience vécue, nous sommes loin du projet de formation et plus éloignés encore du projet professionnel. S'il s'agit de passer à l'acte, c'est à la fois l'acte de langage ("*le jury vous déclare digne du titre de... ou vous accorde le diplôme*") et le rite de passage qu'il faut considérer ici. L'acte de langage consiste à déclarer l'impétrant apte à revendiquer ce dont il *aura déjà fait* la preuve dans la pratique. Le rite de passage résulte de cette performativité et de ce face-à-face entre le professionnel "accompli" et ses juges ; à ceci près qu'ils ne jugent pas le professionnel mais le prétendant au diplôme, c'est-à-dire une figure du professionnel vue par l'institution de formation.

La VAE a cela de particulier qu'elle reconnaît une antériorité de l'événement (la certification) sur le mode d'un "parce que". Dans le même temps, ou plus exactement sur l'unique frise chronologique dont elle constitue l'axe de symétrie, la VAE donne à interpréter ce qui adviendra ou aura pu advenir, selon que l'interprète est prophète ou historiographe. La VAE, pour risquer une métaphore et dire le processus de révélation annoncée qui la caractérise, opère comme un calendrier de l'Avent : on y ouvre successivement des fenêtres dont on sait fort bien qu'elles préparent une (re)naissance.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Barbier, J.M. (2006). Le modèle francophone de la VAE, entretien. *Sciences Humaines*, n°175, p. 10-11.

Champy-Remoussenard, P. (2007). Les effets formateurs de la VAE, Perspectives inattendues dessinées par un nouveau mode d'accès à la certification, 252, *Actualité de la Recherche en Education et en Formation*. Disponible sur [http://www.congresintaref.org/actes\\_site.php#c](http://www.congresintaref.org/actes_site.php#c)

Champy-Remoussenard, P. (2009). Caractéristiques et fonctions de l'écriture sur l'activité professionnelle : l'éclairage des pratiques de VAE en France. In Cros, F., Lafortune, L., Morisse, M. *Les écritures en situations professionnelles* (p.73-94). Québec, Canada : Puq.

Dubar, C. (1996). La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles, (2<sup>e</sup> ed.), Paris, France : A. Colin.

Garfinkel, H. (2007). Recherches en ethnométhodologie. In Barthélémy, M., Dupret, B., de Queiroz, J.M., Quéré, L. (trad. fr.). Paris, France : Puf.

- Goffman, E. (1991). *Les Cadres de l'expérience*. In Joseph, I., Dartevelle, M., Joseph, P. (trad. fr.). Paris, France : ed. de Minuit.
- Kostulski, K., Prot, B. (2004). L'activité conversationnelle d'un jury de validation d'acquis : analyse interlocutoire de la formation d'un concept potentiel, *Psychologie Française*, n°49, p. 425-441.
- Lejeune, P. (1996). *Le Pacte autobiographique* (2<sup>e</sup> ed.). Paris, France : Seuil.
- Schütz, A. (1987). *Le Chercheur et le quotidien*. In Noschis-Gilliéron, A. (trad. fr.). Paris, France : Méridiens Klincksieck.
- Schütz, A. (1998). *Eléments de sociologie phénoménologique*. In Blin, T. (ed. et trad. fr.). Paris, France : L'Harmattan.
- Gueorguieva, V. (2004). *La connaissance de l'indéterminé. Le sens commun dans la théorie de l'action*. Thèse de doctorat (non publiée), Université Laval, Québec, Canada, Faculté des sciences sociales.